

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 27 AVRIL 2023

Délibération n°2023-04-02

L'an deux mille vingt-trois et le 27 avril, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Roisey, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	30
■ Nombre de votants	:	33
■ Date de la convocation	:	19 avril 2023

**Objet : Maison des Services (MDS) - Conventions :
Chambre des Métiers de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir de Mme Gisèle BONNAY</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC (<i>Pouvoir de Mme Marcelle CHARBONNIER</i>), M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>), Mme Franceline COMAS, M. Jean-François CHANAL, M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY (<i>Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD</i>) -
MACLAS :	Mme Marcelle CHARBONNIER (<i>Pouvoir à M. Hervé BLANC</i>) -
PÉLUSSIN :	Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET -

M. le vice-président explique que depuis plusieurs années, la CCPR par l'intermédiaire de la Maison des Services noue des relations de partenariat avec les chambres consulaires au bénéfice des entreprises du territoire.

Chambre des Métiers de l'Artisanat,

Pour l'année 2023, il est proposé trois types d'actions :

- Action 1 : Six permanences gratuites par an à la MDS, déjà en place en 2022,
- Action 2 : Six ateliers pour 1 890 € HT par an, déjà en place en 2022 :
 - Quatre ateliers numériques,
 - Une action « les métiers sur grand écran » sur trois jours dans les deux collèges de Pélussin,
 - Un atelier gestion du patrimoine.
- Action 3 NOUVEAUTÉ 2023 : accompagnement individuel (max 22 Entreprises sur 11 jrs/ thématiques : transmission, énergie, difficultés, etc.) facturé en fonction du nombre d'entreprises accompagnées, dans la limite de onze jours, soit vingt-deux entreprises, soit une enveloppe max de 5 040 € HT.

La participation de la CCPR pour 2023 serait de : 6 930 € HT maximum. La Participation de la CMA sera de 3 570 € HT pour les trois actions.

Chambre de Commerce et d'Industrie

Pour l'année 2023, il est proposé quatre types d'actions :

- Action 1 : Six permanences gratuites par an à la MDS, déjà en place en 2022,
- Action 2 : Trois ateliers numériques sur différentes thématiques - Coût CCPR : 2 880 € HT, déjà en place en 2022,
- Action 3 NOUVEAUTÉ 2023 : accompagnement individuel (Max 22 entreprises sur dix jours / thèmes variés, énergie, transmission, reprise, difficultés, etc.) facturé en fonction du nombre d'entreprises accompagnées, dans la limite de dix jours, soit 22 entreprises, soit une enveloppe max de 4 250 € HT,
- Action 4 : Business meeting organisé avec le réseau B to B de la CCI - Coût CCPR : 960 € HT, déjà en place en 2022.

La participation de la CCPR pour 2023 serait de : 8 090 € HT. La Participation de la CMA sera de 8 118 € HT pour les quatre actions.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ces deux partenariats et leur plan d'actions pour l'année 2023 et d'autoriser M. le président à signer les conventions avec la Chambre des Métiers de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Loire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve ces deux partenariats et leur plan d'actions pour l'année 2023,
- Autoriser M. le président à signer les conventions avec la Chambre des Métiers de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Loire,
- Prévoit les crédits au budget général.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Michel DEVRIEUX